

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.



De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance santé animale rembourse l'assuré d'une partie des frais vétérinaires et médicaux qu'il a acquittés à la suite d'une maladie ou d'un accident de son chien ou de son chat assuré.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les garanties ont des plafonds de remboursement différents indiqués au contrat.

Les remboursements correspondent à 70 % ou à 80 % des frais de soins selon ce qui est indiqué dans le contrat.

Les garanties systématiquement prévues :

- ✓ Remboursement des frais médicaux en cas d'accident :
 - Honoraires du vétérinaire (consultations, visites),
 - Médicaments prescrits par le vétérinaire,
 - Frais d'analyses de laboratoire, d'examens radiologiques et de radiothérapie prescrits par le vétérinaire,
 - Frais de transport en ambulance animalière, sous réserve que l'état de l'animal nécessite un tel moyen de transport et qu'il soit prescrit par le vétérinaire.
- ✓ Remboursement des frais d'intervention chirurgicale en cas d'accident et en cas de maladie :
 - Honoraires propres à l'intervention chirurgicale effectuée par un vétérinaire,
 - Frais de radiodiagnostic et d'examens de laboratoire prescrits par le vétérinaire et liés directement à l'intervention chirurgicale dans les 15 jours précédant l'intervention,
 - Frais de pharmacie, d'anesthésie et de soins liés directement à l'intervention chirurgicale pendant un délai de 45 jours suivant la date de cette intervention.

Les garanties optionnelles :

Remboursement des frais médicaux en cas de maladie.

Remboursement des frais de prévention :

Sont pris en charge l'ensemble des soins effectués par le docteur vétérinaire ainsi que l'ensemble des produits prescrits tels que les produits antiparasitaires et les vaccins. Sont également pris en charge dans la visite de prévention, les actes de stérilisation et détartrage de l'animal.

Les garanties précédées d'une coche ✓ sont systématiquement prévus au contrat.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les animaux âgés de moins de 3 mois ou de plus de 7 ans au moment de la prise d'effet du contrat.
- ✗ Les animaux non identifiés par une puce électronique ou un tatouage.
- ✗ Les animaux utilisés pour des besoins professionnels.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions :

- ! Toutes les maladies ou accidents survenus ou constatés avant la souscription du contrat ou dont l'origine est antérieure à la date de souscription ou incluse dans les délais d'attente ainsi que leurs suites ou conséquences.
- ! Les frais exposés pour toute anomalie constitutionnelle, pathologie congénitale et/ou héréditaire et leurs conséquences.
- ! Tout médicament prescrit sans rapport avec la pathologie déclarée.
- ! Les frais de prothèses de toute nature sauf les prothèses orthopédiques en cas d'accident.
- ! Les frais d'alimentation même diététique, thérapeutique et de compléments alimentaires.
- ! Les frais de mises à bas et les césariennes qui ne sont pas occasionnées par un accident ; les frais exposés lors de la gestation : diagnostic, suivi de gestation, l'avortement et ses conséquences, l'insémination artificielle ; les frais médicamenteux pour interrompre les chaleurs ou la gestation.
- ! Les frais exposés par les maladies qui auraient normalement pu être évitées si des vaccins préventifs avaient été faits.
- ! Les frais engagés pour l'enlèvement de matériel tel que les plaques, vis et broches ; remboursement des frais de séjour en clinique vétérinaire, nécessités par l'opération.
- ! Les frais exposés pour toutes contraceptions et stérilisations de convenance des femelles ainsi que les castrations des mâles non consécutives à une pathologie de l'animal assuré.
- ! Les frais de visite et médicaments consécutifs à un trouble du comportement.
- ! Les frais exposés pour tout achat de produits cosmétiques, d'entretien, d'hygiène ou de confort.

Principales restrictions :

- ! A compter de la date d'effet du contrat, il est appliqué un délai d'attente de :
 - 48 heures en accident,
 - 45 jours en maladie, sauf intervention chirurgicale,
 - 6 mois en cas d'intervention chirurgicale suite à maladie.
- ! Une somme indiquée au contrat peut rester à la charge de l'assuré (franchise) en cas de maladie ou en cas de maladie avec chirurgie.



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Les garanties s'appliquent en France et dans tous les pays du Monde autorisés par le PVAC (Programme de voyage des animaux de compagnie) dans la limite d'un séjour en cumul de 3 mois maximum hors de France par année d'assurance.



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non-garantie :

A la souscription du contrat :

- Répondre exactement aux questions posées par l'assureur,
- Fournir tous documents justificatifs demandés par l'assureur,
- Régler la cotisation (ou fraction de cotisation) indiquée au contrat.

En cours de contrat :

Déclarer toutes circonstances nouvelles ayant pour conséquence d'aggraver les risques pris en charge ou d'en créer de nouveaux ainsi que de tout changement de coordonnées postales ou bancaires pour la bonne gestion de son contrat.

En cas de sinistre :

- Déclarer, dans les conditions et délais impartis, tout sinistre susceptible de mettre en jeu l'une des garanties et joindre tous documents utiles à l'appréciation du sinistre,
- Informer des garanties éventuellement souscrites pour les mêmes risques en tout ou partie auprès d'autres assureurs, ainsi que de toute indemnisation que l'assuré reçoit suite à un sinistre.



Quand et comment effectuer les paiements ?

Les cotisations sont payables d'avance pour une durée d'un an, à la date indiquée dans le contrat, auprès de l'assureur ou de son représentant. Elles sont ensuite payables chaque année dans les dix jours à compter de l'échéance principale du contrat.

Un paiement fractionné peut toutefois être accordé au choix (mensuel, trimestriel, semestriel)

Les paiements peuvent être effectués par prélèvement automatique, carte bancaire, ou chèque.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Le contrat et les garanties prennent effet aux dates indiquées dans le contrat.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il se renouvelle automatiquement d'année en année à sa date d'échéance principale sauf résiliation par l'une des parties dans les cas et conditions fixés dans le contrat.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation doit être demandée soit par lettre recommandée soit par déclaration faite contre récépissé auprès de l'assureur ou de son représentant dans les cas et conditions prévus au contrat.

L'assuré peut mettre fin à son contrat notamment :

- A la date d'échéance principale du contrat, en adressant une lettre recommandée à l'assureur ou à son représentant au moins deux mois avant cette date,
- En cas de hausse du tarif à l'initiative de l'assureur,
- En cas de fuite ou de décès de l'animal assuré,
- Sous réserve que le contrat couvre le souscripteur en tant que personne physique en dehors de toutes activités professionnelles, la résiliation peut aussi être demandée chaque année lors du renouvellement du contrat, dans les vingt jours suivant la date d'envoi de l'avis d'échéance.

